



# Engagement relatif à l'utilisation des grues portuaires électriques à Genève (grues à flèche ou grues pivotantes)

## Convention réservée aux membres individuels de l'Association des Propriétaires de Bateaux – APB

Monsieur  Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone Mobile : .....

Adresse e-mail : .....

No membre APB : .....

Bateau : GE ..... Poids : ..... Kg  voilier  moteur  autres : .....

Assurance Accidents, couverture pour grutage : ..... (joindre l'attestation)

Certificat de formation grue portuaire, date : ..... (joindre l'attestation)

### confirme être membre de l'APB et s'engage à :

1. gruter uniquement **son propre bateau** d'un poids maximum de **5'000 Kg** (poids sous la grue);
2. accepter (à ses frais) l'aide d'un professionnel lors du premier grutage par l'intermédiaire de l'APB ;
3. effectuer la réservation de la grue par l'intermédiaire de l'APB ;
4. verser le montant fixé pour l'utilisation de la grue, avant la date de grutage, au CCP 12-4249-2 ou IBAN CH11 0900 0000 1200 4249 2, en faveur de l'APB ;
5. s'entourer de l'aide de personnes en nombre suffisant pour assurer l'exécution des manoeuvres en toute sécurité, sans oublier l'éloignement du public.

**Le non-respect par le membre signataire de tout ou partie des exigences contenues dans les points précités entraîne la perte immédiate du droit de gruter sous la responsabilité de l'APB.**

Lieu :

Date :

Signature :

Reçu à l'APB le :